

Congé-maladie durant la grossesse: Kris Peeters saisit les partenaires sociaux



Kris Peeters - © BENOIT DOPPAGNE - BELGA

Belga

🕒 Publié le jeudi 05 juillet 2018 à 17h43



4 ➦

Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, demandera aux partenaires sociaux de régler le cas des femmes enceintes qui perdent une partie de leur congé de maternité parce qu'elles ont été en congé-maladie six

semaines avant le terme prévu de leur grossesse.

Les travailleuses du secteur privé sont défavorisées dans ce cas par rapport à leur collègue du secteur public qui, s'il s'agit d'une maladie non liée à la grossesse, ne voient pas leur congé de maternité amputé de la durée de ces congés-maladie avant la grossesse.

Le problème de ces femmes a été dénoncé à plusieurs reprises et a donné lieu encore récemment à une campagne de la Ligue des familles. Jeudi, les députées Catherine Fonck (cdH) et Nahima Lanjri (CD&V) ont porté cette question en séance plénière de la Chambre et demandé qu'il soit mis fin à la discrimination en alignant le secteur privé sur le secteur public.

"*Votre analyse est juste et correcte*", a indiqué M. Peeters (CD&V).

Le ministre demandera aux partenaires sociaux réunis au sein du Conseil national du Travail (CNT) de "*supprimer cette discrimination*".

